



REGLEMENT DU 4 ème VETATHLON DE VAUVERT

Organisé par l'association Dynamik Organisation

Association loi 1901 – Agrément W302020188

Article 1 Comité d'organisation :

Le Vétathlon de Vauvert est organisé par l'association Dynamik Organisation de VAUVERT, en collaboration avec la Ville de VAUVERT, le Club VELO TONIC., le Club COURIR à VAUVERT et l'EVA.

Cette épreuve se déroulera le samedi 02 Novembre 2025. Départ à 9h00 de la Place du DR jacques ARNOUX (Place des HALLES).

La course sera stoppée à 12h15, les coureurs seront dirigés vers l'arrivée plus rapidement et classés selon leur passage au KM 15 du parcours VTT.

Article 2 Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

La compétition se dispute soit en individuel (solo) ou en équipe (relais à 2).

Solo : Vous effectuez l'intégralité du Vétathlon seul, c'est-à-dire 10 km de trail, puis 20 km de VTT.

Relais à 2 : Vous courez en relais : un équipier choisi la Course Nature (10 km) et l'autre équipier le VTT (20 km). Il vous faudra attendre l'arrivée de votre équipier pour partir.

Le port du casque homologué cyclisme avec la jugulaire fermée est obligatoire durant la partie VTT.

Les dossards pour le CAP et le Vététiste devront être placés sur le buste. Une plaque pour le VTT sera à disposer en supplément.

Il est interdit aux concurrents de monter sur leur VTT à l'intérieur du parc à vélo sous peine de disqualification. Une ligne au sol délimitera la fin du parc.

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel. Dans le souci de respecter le cadre naturel du site il est strictement interdit de jeter tout déchet sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

Le vélo à assistance électrique et le cyclo-cross et le Gravel sont interdits

Article 3

Les distances sont : Vétathlon solo, relais à 2 :

10km à pied, suivi de 20km à VTT, quelle que soit la catégorie.

Article 4

Les non licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied et/ou du VTT en compétition de moins d'1 an ou un **PPS de moins de 3 mois**. Les mineurs devront en plus fournir également une autorisation parentale.

Les licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie de cette **licence sportive en compétition. (Cyclisme, Athlétisme, Triathlon)**

Article 5 Engagements et inscriptions

Inscription sur le site Internet ats-sports avant le 31/10/2025.

La photocopie de licence ou le certificat médical, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs, sont à présenter le 02/11/2025 lors du retrait des dossards.

Les inscriptions sont limitées à 150 VTT et pourront être interrompues avant la date limite.

Les prix d'engagements sont les suivants :

- 22€ en solo

- 2 x 16€ en relais à 2 soit 32€ par équipe

Pas d'inscription sur place.

Les compétiteurs déclarent se soumettre au règlement de l'épreuve.

Les engagements sont retenus dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Article 6 Limites d'âge

Solo : né en 2008 et avant

Relais à 2 : Course Nature 10 km née en 2010 et avant, VTT 20 km né en 2010 et avant

Article 7 Services généraux

Les gestes de premiers secours sont assurés par l'ambulance sur place.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance humaine, de perte ou de vol de matériel.

Article 8 Classement et résultats :

Classements par catégories Solo, Relais à 2,

La remise des prix des courses sera faite à l'issue de l'arrivée du dernier coureur prévue vers 18h30.

Les catégories :- **Épreuve en individuel, aussi appelée « SOLO ».**

Réalisation des 10km et 20KM en solo

SOLO : 3 premiers Hommes et 3 premières femmes et 1^{er} de chaque catégorie (Voir ci-dessous).

Ages et Années de naissance

17-19 ANS 2008-2006

20-39ANS 2005-1986

40-59 ANS 1985-1966

60ANS et + 1965 et +

- Epreuve en équipe, aussi appelée « RELAIS ou DUO »

Le 1^{ER} équipier réalisera l'intégralité du parcours de course à pied, le 2^{ème} équipier réalisera l'intégralité du parcours VTT.

DUO : 3 Premiers de chaque Equipes Hommes, femmes et Mixtes et 1^{er} et 1^{ère} de chaque Catégories (Voir ci-dessous).

Ages et Années de naissance

16-19 ANS 2010-2006

20-39ANS 2005-1986

40-59 ANS 1985-1966

60ANS et + 1965 et +

L'âge du plus jeune détermine la catégorie.

Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les coureurs encore mineurs le jour de la course. De par la nature des chemins empruntés, cette épreuve n'est pas ouverte à la catégorie handisport et aux accompagnants en VTT ou GAVEL.

Article 9 Programme :

Programme :

7H30 début du retrait des dossards

8h00 ouverture du parc à vélo

8h30 fin du retrait des dossards

8h45 fermeture du parc à vélo. Briefing des consignes de sécurité.

9h00 départ solo, relais à 2. Course à pied en premier.

12h15 fin de course. (Barrière Horaire et Arrêt des concurrents VTT sur le Parcours)

12h00 podium et remise des prix.

Parkings et Accès : Avenue Victor HUGO (Arènes), Place Raymond ERB (Cimetière). Remise des dossards, départ et arrivée de la course Place des HALLES.

Article 10 Parkings et Accès :

Avenue Victor HUGO (Arènes), Place Raymond ERB (Cimetière). Remise des dossards, départ et arrivée de la course Place des HALLES.

Article 11 Droit à l'image : Attention aux concurrents, dirigeants de club, parents et individuels, en vous inscrivant à l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image ou l'image de votre enfant à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps, sauf document libre stipulant le contraire et à remettre au plus tard lors du retrait des dossards.

Article 12 :

Infractions entraînant une disqualification

Gêne volontaire entre concurrents

Départ anticipé

Ligne de départ non respectée

Parcours coupé ou non respecté

Non-respect de l'obligation du passage de relais entre les 2 lignes relais.

Non-respect du chevauchement VTT après la ligne autorisée.

Dossard plié, coupé, mal positionné, illisible.

Port du casque pour la partie VTT non respecté (jugulaire serrée). Attitude outrancière envers un arbitre.

**Organisé Par DYNAMIK ORGANISATION,
VELO TONIC, COURIR A VAUVERT,
L'EVA, LA VILLE DE VAUVERT.**